

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

29/11/2016

Dossier complet le

19/12/2016

N° d'enregistrement

2016-4160

1. Intitulé du projet

Réensablement de la plage de Larros, commune de Gujan-Mestras

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

SAMMARCELLI Michel, Président

RCS / SIRET

25330643500012

Forme juridique

Syndicat Mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Milieux aquatiques, Littoraux et maritimes 10° Travaux, ouvrages et aménagements sur le domaine public maritime et sur les cours d'eau h) Travaux de rechargement de plage d'un volume inférieur à 10 000m3	Réensablement de plage d'un volume inférieur à 5000m3

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Travaux de réensablement de la plage de Larros sur la commune de GUJAN MESTRAS par voie mécanique.

4.2 Objectifs du projet

Réensabler la plage de Larros pour permettre l'accueil des activités balnéaires en toute sécurité. L'objectif est d'atteindre la cote de 4m CM en haut de plage et 3m CM à environ 60m du perré.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le sable utilisé pour le réensablement proviendra du bassin de décantation de Verdalles. Celui-ci sera acheminé par la route dans des camions, déchargé sur la plage et ensuite régalé à l'aide d'une pelle à chenille.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une évaluation des incidences au titre de natura 2000

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Volume de rechargement	4 900m ³
Surface des travaux	6 000m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Plage de Larros
Commune de GUJAN MESTRAS

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 1 ° 04 ' 28 " 33 Lat. 44 ° 38 ' 48 " 92

Point d'arrivée : Long. 1 ° 04 ' 27 " 88 Lat. 44 ° 38 ' 40 " 93

Communes traversées :

GUJAN MESTRAS

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet se situe sur le domaine public maritime.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Schéma de mise en valeur de la mer, 23 Décembre 2004

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF II : 720001949 - BASSIN D'ARCACHON
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GUJAN MESTRAS
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel marin du Bassin d'Arcachon
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques submersion marine prescrit par arrêté préfectoral le 10 Novembre 2010
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est localisé dans la zone de répartition des eaux n°ZRE 3302 définie par l'arrêté N°E2005/14 du 28/02/2005.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site : "Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin" (zone de protection spéciale FR 7212018) "Bassin d'Arcachon et Cap Ferret" (zone spéciale de conservation FR 7200679)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase de chantier est susceptible de générer quelques nuisances sonores liées aux engins de chantier. Toutefois ils devront être conformes à la réglementation en vigueur et la gêne sera limitée dans le temps et l'espace.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase de travaux est susceptible de générer des vibrations liées aux engins de chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les impacts générés par ce projet seront essentiellement liés à la phase travaux et par conséquent limités à la durée du chantier. La zone de réensablement correspond à la plage sèche, par conséquent une zone peu sensible et à faible biodiversité naturelle.

Le projet ne semble pas nécessiter d'étude d'impact.

Il est rappelé que le projet a fait l'objet d'une étude d'incidence Natura 2000.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 5 : plan du levé topographique de la plage de Larros
Annexe 6 : Evaluation des incidences Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Arcachon

le,

23/11/2016

Signature

SABINE
JEANDENAND

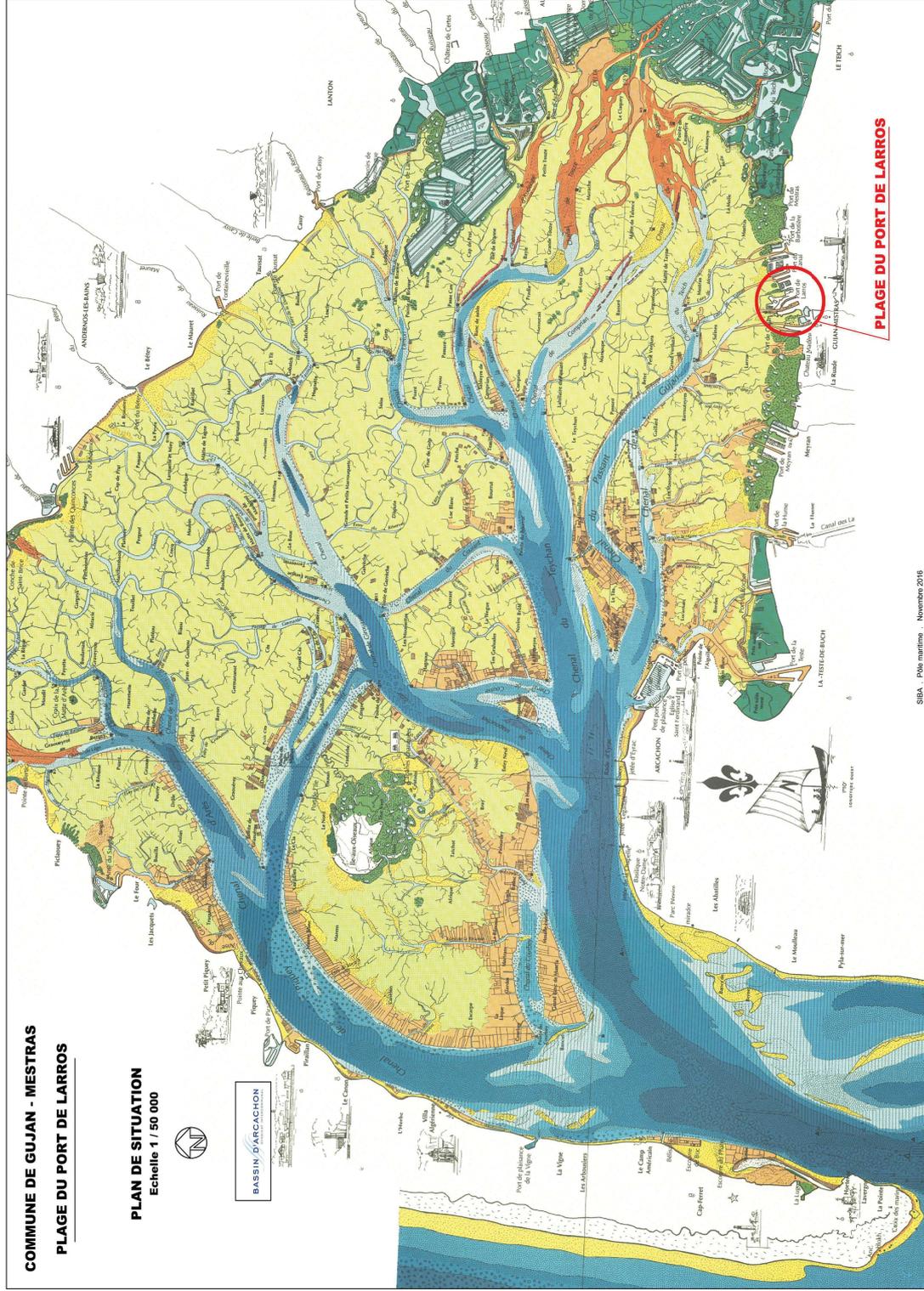
Signature numérique de SABINE
JEANDENAND
DN : c=FR, o=SYNDICAT MIXTE DU
BASSIN D'ARCACHON, ou=0002
25330643500012, title=DIRECTRICE
GENERALE DES SERVICE, cn=SABINE
JEANDENAND, serialNumber=4-11995
Date : 2016.11.24 13:52:18 +01'00'

COMMUNE DE GUJAN - MESTRAS
PLAGE DU PORT DE LARROS

PLAN DE SITUATION
Echelle 1 / 50 000



BASSIN D'ARCACHON



PLAGE DU PORT DE LARROS



photo 7
photo 6
photo 8
photo 5

photo 2 et 3
photo 1
photo 4

Plan de positionnement
photo de l'environnement
de la zone des travaux
GUJAN MESTRAS
échelle 1/1000

**COMMUNE DE GUJAN MESTRAS
PLAGE DU PORT DE LARROS**

PROJET DE REENSABLEMENT

largeur moyenne 60m Haut de plage 4.00m CM Bas de plage 3.00m CM

PROFIL EN TRAVERS TYPE



Echelles
longueurs : 1 / 200
hauteurs : 1 / 200

plan de comparaison : 0.00m

DISTANCES PARTIELLES	5.80	5.60	5.70	5.70	5.70	6.70	5.70	5.40	6.20	6.20	6.00	6.00	2.88
DISTANCES CUMULEES	6.80	11.40	17.10	22.80	28.60	35.30	41.00	46.40	52.60	58.80	64.80	64.80	2.88
COTES TN en CM	3.38	3.25	3.19	3.15	3.14	3.13	3.18	3.08	2.92	2.89	2.88	2.88	2.88
DISTANCES PARTIELLES	60.00												
DISTANCES CUMULEES	0.00												60.00
COTES PROJET	4.00												3.00



COMMUNE DE GUJAN - MESTRAS

PLAGE DU PORT DE LARROS

PLAN TOPOGRAPHIQUE

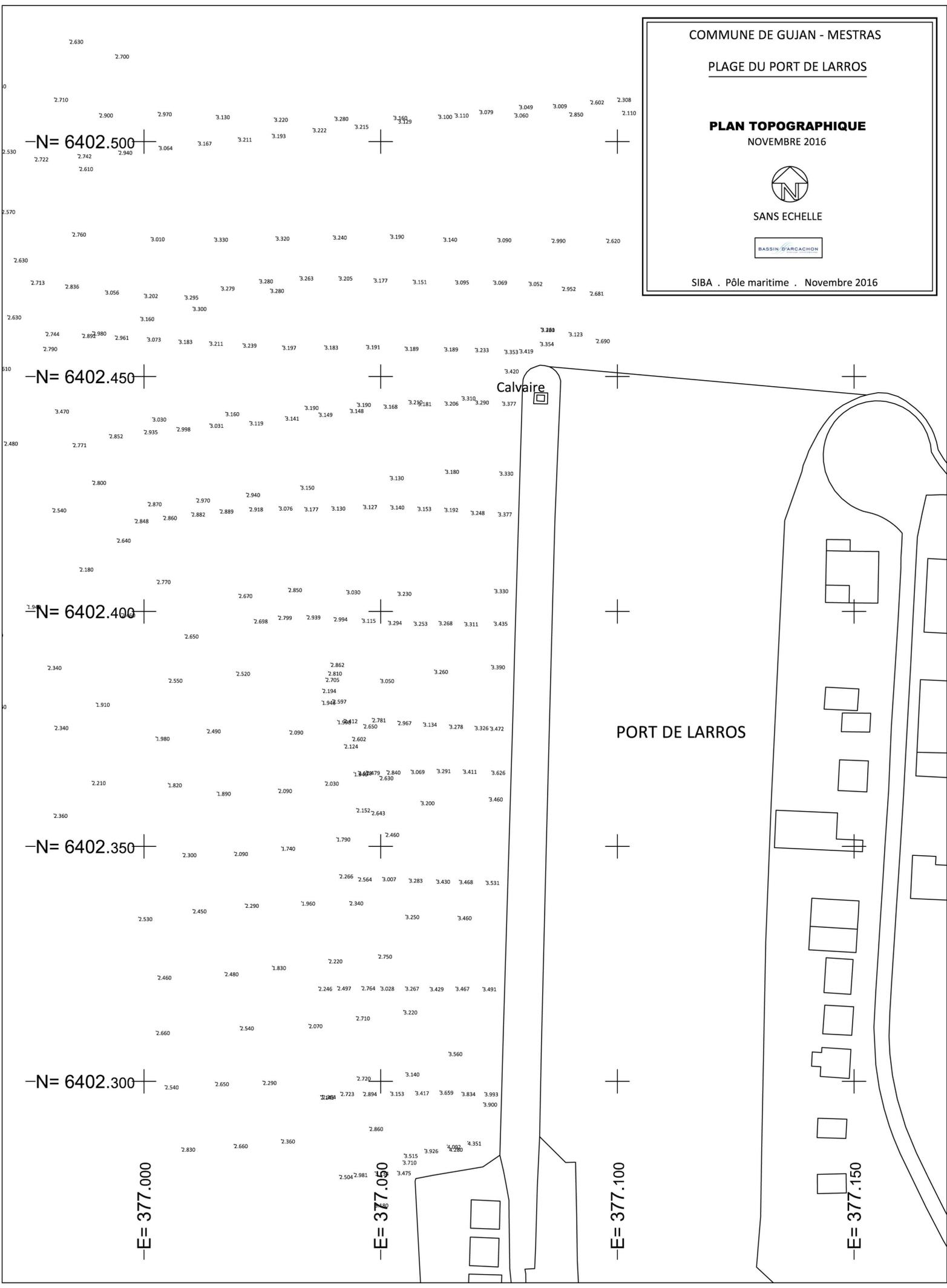
NOVEMBRE 2016



SANS ECHELLE



SIBA . Pôle maritime . Novembre 2016





COMMUNE DE GUJAN MESTRAS

EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

PROJET DE REENSABLEMENT DE LA PLAGE DE LARROS

NOVEMBRE 2016

SIBA

16 allée Corrigan, BP 146 - 33311 ARCACHON CEDEX
Tél. 05 57 52 74 74 - Fax : 05 57 52 74 75 - commande.publique@siba-bassin-arcachon.fr
www.siba-bassin-arcachon.fr

SOMMAIRE

1.	PREAMBULE :.....	3
2.	RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE	3
3.	PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 CONCERNES	4
4.	LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU PROJET	6
4.1.	Localisation et emprise sur les sites Natura 2000.....	6
4.2.	Nature et qualité des matériaux déposés sur le site	7
4.3.	Caractéristiques du projet	7
5.	ETAT DES CONNAISSANCES DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	7
5.1.	Habitats (cf annexe 4)	7
5.2.	Faune.....	8
5.3.	Flore.....	8
6.	INCIDENCES DU PROJET DE REENSABLEMENT	8
6.1.	Incidence sur les habitats.....	8
6.2.	Incidence sur les espèces.....	8
7.	MESURES VISANT A SUPPRIMER, SUIVRE OU ACCOMPAGNER LES INCIDENCES DOMMAGEABLES DU PROJET SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000.....	9
8.	ANALYSE DES METHODES UTILISEES POUR EVALUER LES INCIDENCES DU PROGRAMME SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000	10
9.	ANNEXES.....	11

1.PREAMBULE :

La politique européenne de préservation de la biodiversité s'appuie sur les directives européennes « oiseaux » (CE 79/409) et « habitats » (CE 92/43) et repose essentiellement sur la mise en place d'un réseau des sites dont l'intérêt est de niveau européen et qui seront gérés durablement : le réseau natura 2000 qui comprends les zones de protection spéciales (ZPS Oiseaux) et les zones spéciales de conservation (ZSC Habitats).

Dans le cadre de l'extension de ce réseau au milieu marin, le Bassin d'Arcachon a été proposé comme site d'intérêt communautaire.

En effet, il présente le seul abri au Sud de l'estuaire de la Gironde et rompt avec le linéaire sableux de la côte aquitaine. La présence de la plus grande surface d'herbiers de zostères en Europe concoure à une biodiversité marine importante et à faire du site une zone d'importance internationale pour la reproduction, l'hivernage ou la migration de certaines espèces de l'avifaune marine.

Le Bassin d'Arcachon représente ainsi une zone à forts enjeux environnementaux. La pression anthropique croissante fait partie des causes de destruction des habitats ou des espèces. Leur conservation ou leur restauration doit prendre en compte les paramètres de fréquentation et d'activités humaines.

2.RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE

L'article L.414-4 du Code de l'Environnement précise que « les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après " Evaluation des incidences Natura 2000 ".

Le projet de réensablement de la plage de Larros située sur la commune de Gujan Mestras est soumis à approbation préfectorale. L'examen au cas par cas doit être complété par une évaluation des incidences au titre de Natura 2000 dont le contenu est conforme à l'article R.414-21 du Code de l'Environnement et comporte :

1. Une description du programme ou du projet, accompagnée d'une carte permettant de localiser les travaux, ouvrages ou aménagements envisagés par rapport au site Natura 2000 ou au réseau des sites Natura 2000 retenus pour l'évaluation et, lorsque ces travaux, ouvrages ou aménagements sont à réaliser dans le périmètre d'un site Natura 2000, d'un plan de situation détaillé.

2. Une analyse des effets notables, temporaires ou permanents, que les travaux, ouvrages ou aménagements peuvent avoir, par eux-mêmes ou en combinaison avec d'autres programmes ou projets dont est responsable le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites.

A. S'il résulte de l'analyse mentionnée au 2. que les travaux, ouvrages ou aménagements peuvent avoir des effets notables dommageables, pendant ou après la réalisation du programme ou du projet, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire complète le dossier d'évaluation en indiquant les mesures de nature à supprimer ou réduire ces effets dommageables, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.

- B. Lorsque, malgré les mesures prévues au A, le programme ou projet peut avoir des effets notables dommageables sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier d'évaluation expose en outre :
- ✓ Les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et les éléments qui permettent de justifier la réalisation du programme ou projet dans les conditions prévues aux II ou III de l'article L.414-4;
 - ✓ Les mesures que le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire envisage, en cas de réalisation du programme ou projet, pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues au I ne peuvent supprimer, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.
- C. Le dossier d'évaluation d'incidences des programmes pour lesquels une évaluation est conduite selon la procédure prévue aux articles L. 122-4 et suivants comprend, en outre :
- ✓ Une notice sommaire de présentation des objectifs du plan ou programme, de son contenu et, s'il y a lieu, de son articulation avec d'autres plans et programmes visés à l'article L. 122-4 ou les documents d'urbanisme avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;
 - ✓ Un résumé non technique du contenu du programme et du dossier d'évaluation ;
 - ✓ Les mesures de suivi envisagées ;
 - ✓ Une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

3. PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 CONCERNES

Zone de protection spéciale (ZPS) FR7212018 « Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin »

La Zone de Protection Spéciale « Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin », FR7212018, est un site bien représentatif des différents milieux du Bassin d'Arcachon.

Il est constitué d'îlots sableux, de vasières à Zostères, à Spartines et Salicornes, de bassins à poissons, et d'un delta, très favorables à l'avifaune.

Le Bassin d'Arcachon est une zone de reproduction, d'alimentation et d'abri pour l'avifaune marine. La présence de la plus grande surface d'Europe d'herbiers à zostères, une biodiversité importante de mollusques et de crustacés, la présence de dunes hydrauliques sous-marines et de bancs découverts, de zones de frayères et de nurseries de poissons offrent des zones d'alimentations importantes pour les oiseaux d'eau et marins. La lagune abrite une importante communauté d'oiseaux d'eau d'origine européenne (100 000 oiseaux d'eau) pendant l'hiver dont les Sternes Caugek.

Le Banc d'Arguin est classé dans la catégorie des secteurs sensibles pour le développement et la croissance de cette espèce pendant la saison estivale ainsi que pour les puffins des Baléares, espèce classée par l'UICN en danger critique d'extinction.

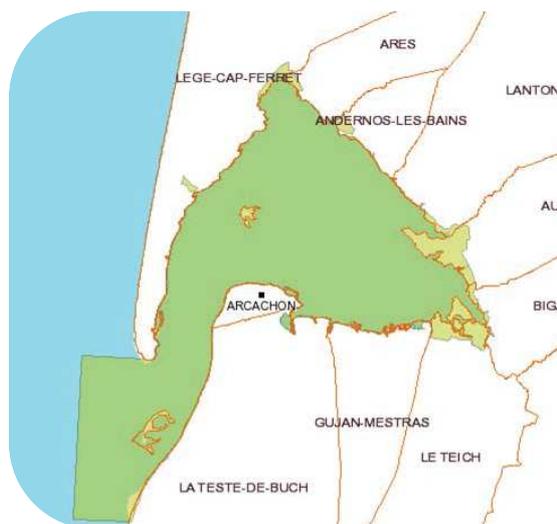
La composition du site « Bassin d’Arcachon et Banc d’Arguin » est la suivante :

→ Mer, bras de mer : 100 %.

La superficie totale du site est de 22 684 hectares entièrement inclus dans la partie maritime du département de la Gironde. L’altitude moyenne du site est de – 5 m, avec des variations entre – 25 et 9 m.

Ce site concerne les communes suivantes : Andernos-les-Bains, Arcachon, Arès, Audenge, Biganos, **Gujan-Mestras**, La-Teste-de-Buch, Lanton, Le Teich, Lège-Cap-Ferret (**Figure 1**).

Figure 1 : Carte du site Natura 2000 (source : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000>)



Site d’intérêt communautaire (SIC) Natura 2000 FR7200679 « Bassin d’Arcachon et Cap Ferret »

Le Site d’Intérêt Communautaire « Bassin d’Arcachon et Cap Ferret », FR7200679, est un site bien représentatif des différents milieux du Bassin d’Arcachon.

Il est constitué d’îlots sableux, de vasières à Zostères, à Spartines et Salicornes, de bassins à poissons, et d’un delta.

Le site présente des recouvrements d’habitats :

- L’habitat 1130 "Estuaire" couvre 1,40 % de la superficie du site ;
- L’habitat 1140 « Replats boueux ou sableux exondés à marée basse » inclus dans l’habitat 1130 couvre 0,23 % de la superficie du site ;
- L’habitat 1150 « Lagunes côtières » couvre 68,47 % de la superficie du site ;
- L’habitat 1140 inclus dans l’habitat 1150 couvre 41,81% de la superficie du site ;
- L’habitat 1110 « Banc de sable à faible couverture permanente d’eau marine » inclus dans l’habitat 1150 couvre 21,54% de la superficie du site ;
- L’habitat 1210 « Végétation annuelle des laisses de mer » couvre 2% de la superficie du site.

La composition du site « bassin d’Arcachon et Cap Ferret » est la suivante :

- Mer, Bras de Mer : 75 % ;
- Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel) : 5 % ;
- Marais salants, Prés salés, Steppes salées : 11 % ;
- Dunes, Plages de sables, Machair : 2 % ;
- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 1 % ;
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 2 % ;
- Forêts caducifoliées : 2 % ;
- Forêts de résineux : 2 %.

La superficie totale du site est de 22 684 hectares ; il est situé en totalité dans le département de la Gironde. L'altitude moyenne du site est de – 5 m, avec des variations entre – 25 et 9 m.

Ce site concerne les communes suivantes : Andernos-les-Bains, Arcachon, Arès, Audenge, Biganos, **Gujan-Mestras**, La-Teste-de-Buch, Lanton, Le Teich, Lège-Cap-Ferret (**Figure 2**).

Figure 2 : Carte du site Natura 2000 (source : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000>)



4. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU PROJET

4.1. LOCALISATION ET EMPRISE SUR LES SITES NATURA 2000

Le projet de réensablement de la plage de Larros concerne directement une zone de protection spéciale : « Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin ».

Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000



4.2. NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX DEPOSES SUR LE SITE

Les sédiments sableux (analyses granulométriques en annexes 2 et 3) proviennent du bassin de stockage de Verdalles (situé sur la commune de Gujan Mestras). Ce sable a été extrait entre Novembre 2008 et Mars 2009 (les travaux ont fait l'objet d'un dossier de déclaration de travaux au titre de la loi sur l'eau) du chenal et du port de la Hume et mis en dépôt dans le bassin de stockage de Verdalles classé ICPE.

Une analyse granulométrique du sable de la plage de Larros ainsi que du sable du bassin de Verdalles ont été réalisées en septembre 2016.

Les sables de la plage de Larros ainsi que ceux du bassin de Verdalles sont très semblables avec un diamètre moyen compris entre

4.3. CARACTERISTIQUES DU PROJET

Le projet consiste à réensabler la plage de Larros sur la commune de Gujan Mestras à hauteur de maximum 4900m³ avec du sable provenant du bassin de stockage de Verdalles (voir projet de réensablement en Annexe 1). Le sédiment sera transporté par camion depuis le bassin jusqu'à la plage pour ensuite être régalé sur la plage à l'aide d'une pelle.

L'objectif du projet est de réhausser la côte de haut de plage d'environ 50 cm pour atteindre au-moins la cote de 4m CM en haut de perré et atteindre 3m CM à 60m du perré.

5. ETAT DES CONNAISSANCES DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

5.1. HABITATS (CF ANNEXE 4)

La zone de réensablement est située sur deux habitats, sable de haut de plage à talitres et estran de sable fins. L'habitat « sables de haut de plage à Talitres » sera entièrement recouvert cependant c'est un habitat de faible diversité spécifique et ne représentant pas d'enjeu en termes de conservation. L'habitat « Estran de sables fins » sera seulement partiellement recouvert et une recolonisation rapide est attendue, étant donné qu'il n'y aura pas de changement de la nature du milieu.

L'habitat situé à proximité immédiate de la zone des travaux est : « Slikke en mer à marée », cet habitat n'est pas recouvert d'espèces végétales. On trouve ensuite des prêtres salés ainsi que des herbiers à Spartines cependant ces habitats sont situés à plusieurs centaines de mètres de la zone des travaux, par conséquent elles ne devraient pas être impactées.

5.2. FAUNE

Aucune espèce animale ayant justifiée la désignation du site Natura 2000 n'est présente à proximité de la zone de travaux.

Concernant l'avifaune, la slikke en mer à marées au droit des zones de réensablement constitue une aire de nourrissage pour les oiseaux limicoles.

Il est à noter que les anatidés peuvent également fréquenter la zone comme refuge à marée haute et la slikke au droit de la zone de réensablement constitue une aire de nourrissage. Aucune espèce nicheuse d'intérêt communautaire n'a été répertoriée sur la zone de travaux.

5.3. FLORE

Aucune espèce végétale ayant justifiée la désignation du site Natura 2000 n'est présente à proximité immédiate de la zone de travaux. En particulier les herbiers de zostères se trouvent éloignés des zones de travaux (cf annexe 6).

6. INCIDENCES DU PROJET DE REENSABLEMENT

6.1. INCIDENCE SUR LES HABITATS

Sur les zones de travaux il va y avoir recouvrement de l'habitat. Cependant seule la plage (sables des hauts de plage à Talitres 1140-1 et estran de sable fin 1140-3) est concernée par ce recouvrement, De plus cette plage a fait l'objet de réensablement. Elle est donc fortement artificialisée avec un habitat dégradé. Du fait d'une granulométrie similaire du sable utilisé pour le rechargement, l'habitat ne sera pas modifié ce qui permettra une recolonisation rapide par la faune benthique associée.

Il n'y a pas d'herbier de Zostère à proximité immédiate de la zone des travaux (voir cartographie des herbiers de Zostères annexe 6).

6.2. INCIDENCE SUR LES ESPECES

Le bruit provoqué par les engins mécaniques peut avoir une incidence temporaire de dérangement des oiseaux limicoles. Cependant ils pourront conserver une distance de fuite et se reporter sur les aires de nourrissage et de refuges situées à proximité des zones de travaux.

7. MESURES VISANT A SUPPRIMER, SUIVRE OU ACCOMPAGNER LES INCIDENCES DOMMAGEABLES DU PROJET SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000

Il n'y a pas d'incidence significative du projet, il n'est donc pas prévu de mesure spécifique visant à supprimer, suivre ou accompagner le projet vis-à-vis du site Natura 2000.

8. ANALYSE DES METHODES UTILISEES POUR EVALUER LES INCIDENCES DU PROGRAMME SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000

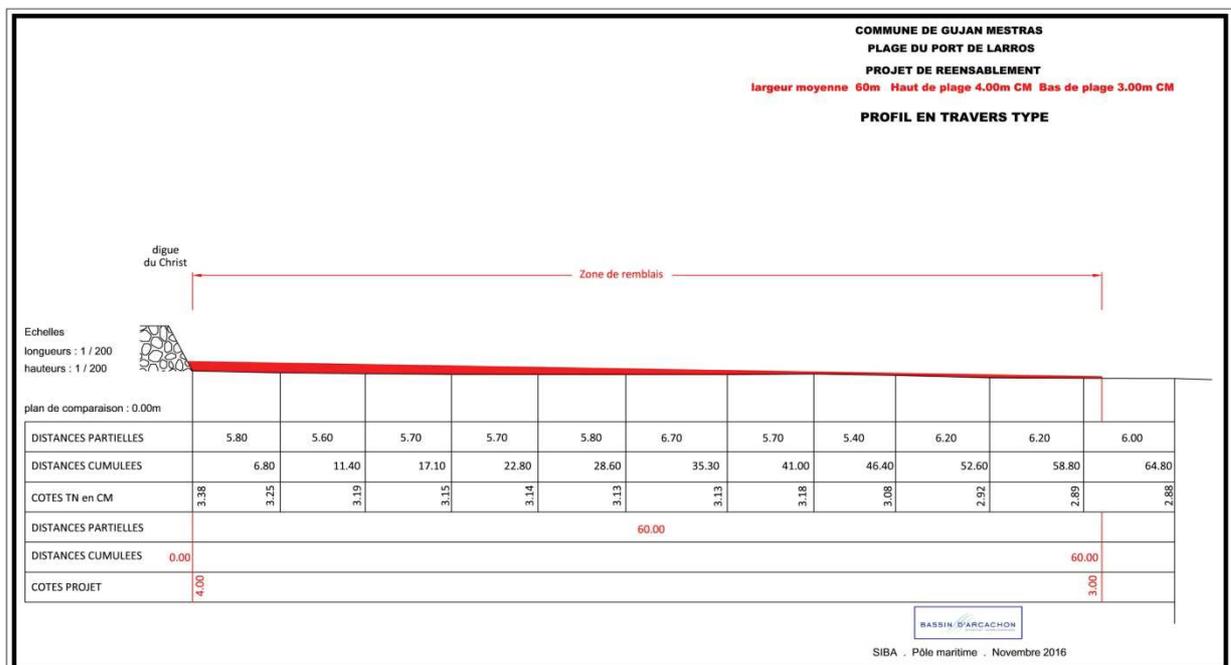
Service Maritime et de Navigation de la Gironde (2001) – Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Bassin d'Arcachon. Influence de modifications morphologiques sur la courantologie et la sédimentologie du Bassin d'Arcachon.

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (2004) - Evaluation des incidences des projets et programmes d'infrastructures et d'aménagement sur les sites Natura 2000.

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (2004) – cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 2 Habitats côtiers

9. ANNEXES

Annexe 1 : Plan projet de réensablement de la plage de Larros 2016	12
Annexe 2 : Analyse granulométrique des sédiments du bassin de stockage de Verdalles	13
Annexe 3 : Analyse granulométrique des sédiments de la plage de Larros.....	14
Annexe 4 : Cartographie des habitats Natura 2000 à proximité de la zone des travaux	15
Annexe 5 : Cartographie des habitats benthiques intertidaux et subtidaux à proximité de la zone des travaux.....	16
Annexe 6 : Cartographie des herbiers de Zostère.....	17
Annexe 7 : Cartographie des habitats Eunis du Bassin d’Arcachon	18



Annexe 1 : Plan projet de réensablement de la plage de Larros 2016

Analyse de la distribution granulométrique par diffraction laser



Appareil: Granulomètre HORIBA LA-960
 N° de série: UK 010445
 Version logiciel: HORIBA LA960 for windows [Voie liquide] Ver.2.20

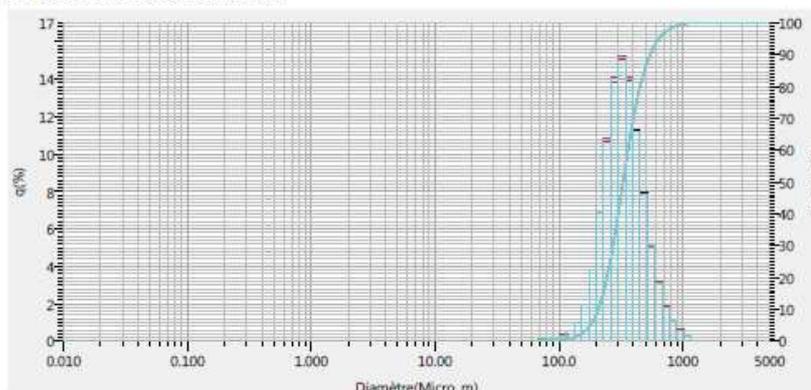
Informations sur l'échantillon:
 Référence échantillon : 460614-1
 matériau : Sédiments
 Nom de fichier résultats : 460614-1 VL moyenne<C>
 Numéro de lot : Sans objet
 Source : SYNDICAT INTERCOM. DU BASSIN DE VERDALLES
 Date et heure de la mesure : jeudi 22 septembre 2016 12:02:19
 Masse utilisée pour les mesures : 6.429 g
 Opérateur : PDD

Résultats:
 Diamètre médian : 329.52115Microns
 Diamètre moyen : 358.59021Microns
 CV du D(v,0.1) : 0.2902(%)
 CV du D(v,0.5) : 0.1410(%)
 CV du D(v,0.9) : 0.3550(%)
 Fraction < 2 µm (% vol.) : 0
 Fraction 2 à 63 µm (% vol.) : 0
 Fraction > 63 µm (% vol.) : 100

Conditions opératoires:
 Voie utilisée : Voie liquide
 Transmission(R) : 86.2 (%)
 Transmission(B) : 87.6 (%)
 Indice réfraction(R) : SIBA 22-09-16
 [SIBA 22-09-2016(1.600 - 0.030),1.33(1.333)]
 Base de distribution : Volume
 Ultra-sons : 00:10 (7)
 Vitesse circulation : 10
 Vitesse agitation : 7
 Volume de solvant : 250 ml
 Solvant : eau
 Agent Dispersant (AD) : Sans objet
 Chemin optique : 450 mm
 Concentration AD : Sans objet
 pH : Sans objet
 Modèle optique : Théorie de Mie

Commentaires:
 - La donnée "passant(%)" correspond à la distribution cumulée de l'échantillon.
 - L'alignement est effectué automatiquement avant chaque mesure.

Courbe de distribution granulométrique:



Légende:

Nom des données	Type de graphe	Diamètre moyen	D(v,0.1)	D(v,0.5)	D(v,0.9)
460614-1 VL essai 01 mesure 01		359.26083Microns	207.10962Microns	330.01285Microns	548.47668Microns
460614-1 VL essai 01 mesure 02		357.72437Microns	207.65302Microns	328.82651Microns	543.62848Microns
460614-1 VL essai 02 mesure 01		358.96774Microns	208.43501Microns	329.86902Microns	545.67004Microns
460614-1 VL essai 02 mesure 02		358.40802Microns	208.60364Microns	329.38550Microns	543.87653Microns
460614-1 VL moyenne		358.59021Microns	207.95018Microns	329.52115Microns	545.42865Microns

1 / 2

Analyse de la distribution granulométrique par diffraction laser



Tableau des distributions cumulées pour les différentes classes de taille

No	Diamètre(Micro_m)	Passant(%)	No	Diamètre(Micro_m)	Passant(%)	No	Diamètre(Micro_m)	Passant(%)	No	Diamètre(Micro_m)	Passant(%)	No	Diamètre(Micro_m)	Passant(%)
1	0.011	0.000	31	0.175	0.000	61	2.996	0.000	91	36.234	0.000	121	562.587	95.100
2	0.015	0.000	32	0.187	0.000	62	3.070	0.000	92	36.826	0.000	122	575.504	95.212
3	0.018	0.000	33	0.202	0.000	63	3.146	0.000	93	37.437	0.000	123	577.541	95.327
4	0.022	0.000	34	0.219	0.000	64	3.225	0.000	94	38.067	0.000	124	580.110	95.438
5	0.025	0.000	35	0.238	0.000	65	3.307	0.000	95	38.723	0.000	125	583.615	95.543
6	0.030	0.000	36	0.258	0.000	66	3.392	0.000	96	39.403	0.000	126	587.252	95.643
7	0.035	0.000	37	0.280	0.000	67	3.480	0.000	97	40.106	0.000	127	591.014	95.738
8	0.040	0.000	38	0.304	0.000	68	3.571	0.000	98	40.832	0.000	128	594.901	95.828
9	0.045	0.000	39	0.330	0.000	69	3.665	0.000	99	41.581	0.000	129	598.913	95.913
10	0.050	0.000	40	0.358	0.000	70	3.762	0.000	100	42.352	0.000	130	603.052	95.993
11	0.055	0.000	41	0.388	0.000	71	3.862	0.000	101	43.144	0.000	131	607.317	96.068
12	0.060	0.000	42	0.420	0.000	72	3.965	0.000	102	43.957	0.000	132	611.707	96.138
13	0.065	0.000	43	0.454	0.000	73	4.071	0.000	103	44.791	0.000	133	616.221	96.203
14	0.070	0.000	44	0.490	0.000	74	4.180	0.000	104	45.645	0.000	134	620.859	96.263
15	0.075	0.000	45	0.528	0.000	75	4.291	0.000	105	46.519	0.000	135	625.621	96.318
16	0.080	0.000	46	0.568	0.000	76	4.404	0.000	106	47.413	0.000	136	630.507	96.368
17	0.085	0.000	47	0.610	0.000	77	4.519	0.000	107	48.326	0.000	137	635.517	96.413
18	0.090	0.000	48	0.654	0.000	78	4.636	0.000	108	49.258	0.000	138	640.650	96.453
19	0.095	0.000	49	0.700	0.000	79	4.755	0.000	109	50.208	0.000	139	645.905	96.488
20	0.100	0.000	50	0.748	0.000	80	4.876	0.000	110	51.176	0.000	140	651.281	96.518

Annexe 2 : Analyse granulométrique des sédiments du bassin de stockage de Verdalles

Analyse de la distribution granulométrique par diffraction laser



Appareil: Granulomètre HORIBA LA-960
 N° de série: UK 030445
 Version logiciel: HORIBA LA960 for windows [Voie liquide] Ver2.20

Informations sur l'échantillon:

Référence échantillon : 460613-1
 Matériau : Sédiments
 Nom de fichier résultats : 460613-1 VL moyenne<C>
 Numéro de lot : Sans objet
 Source : SYNDICAT INTERCOM. DU BASSIN
 Date et heure de la mesure : jeudi 22 septembre 2016 11:39:37
 Masse utilisée pour les mesures : 0.172 g
 Opérateur : PDD

Résultats:

Diamètre médian : 380.02448Microns
 Diamètre moyen : 411.04855Microns
 CV du D(v,0.1) : 0.2235(%)
 CV du D(v,0.5) : 0.2649(%)
 CV du D(v,0.9) : 0.7800(%)
 Fraction < 2 µm (% vol.) : 0
 Fraction 2 à 63 µm (% vol.) : 0
 Fraction > 63 µm (% vol.) : 100

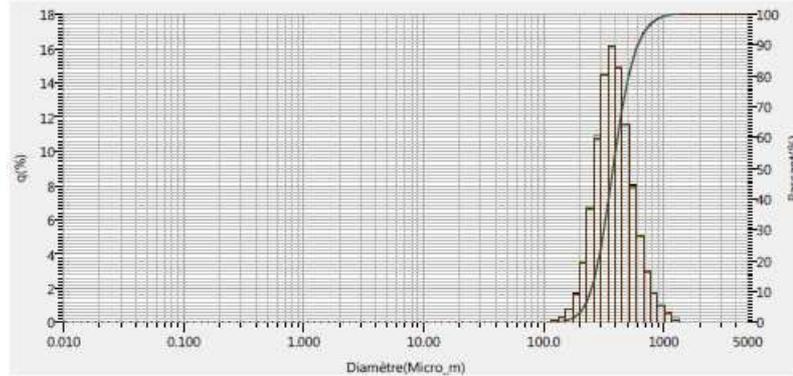
Conditions opératoires:

Voie utilisée : Voie liquide
 Transmission(R) : 85.4 (%)
 Transmission(B) : 86.1 (%)
 Indice réfraction(R) : SIBA 22-09-16
 [SIBA 22-09-2016(1.600 - 0.030i),1.33(1.333)]
 Base de distribution : Volume
 Ultra-sons : 00:10 (7)
 Vitesse circulation : 10
 Vitesse agitation : 7
 Volume de solvant : 250 ml
 Solvant : eau
 Agent Dispersant (AD) : Sans objet
 Chemin optique : 450 mm
 Concentration AD : Sans objet
 pH : Sans objet
 Modèle optique : Théorie de Mie

Commentaires:

- La donnée "passant(%)" correspond à la distribution cumulée de l'échantillon.
 - L'alignement est effectué automatiquement avant chaque mesure.

Courbe de distribution granulométrique:



Légende:

Nom des données	Type de graphe	Diamètre moyen	D(v,0.1)	D(v,0.5)	D(v,0.9)
460613-1 VL essai 01 mesure 01		408.99634Microns	245.82590Microns	378.55609Microns	609.77094Microns
460613-1 VL essai 01 mesure 02		410.62003Microns	246.17485Microns	380.26468Microns	613.15997Microns
460613-1 VL essai 02 mesure 01		409.85962Microns	246.52974Microns	379.91641Microns	610.19958Microns
460613-1 VL essai 02 mesure 02		414.71848Microns	247.31161Microns	381.37668Microns	621.67902Microns
460613-1 VL moyenne		411.04855Microns	246.45477Microns	380.02448Microns	613.72174Microns

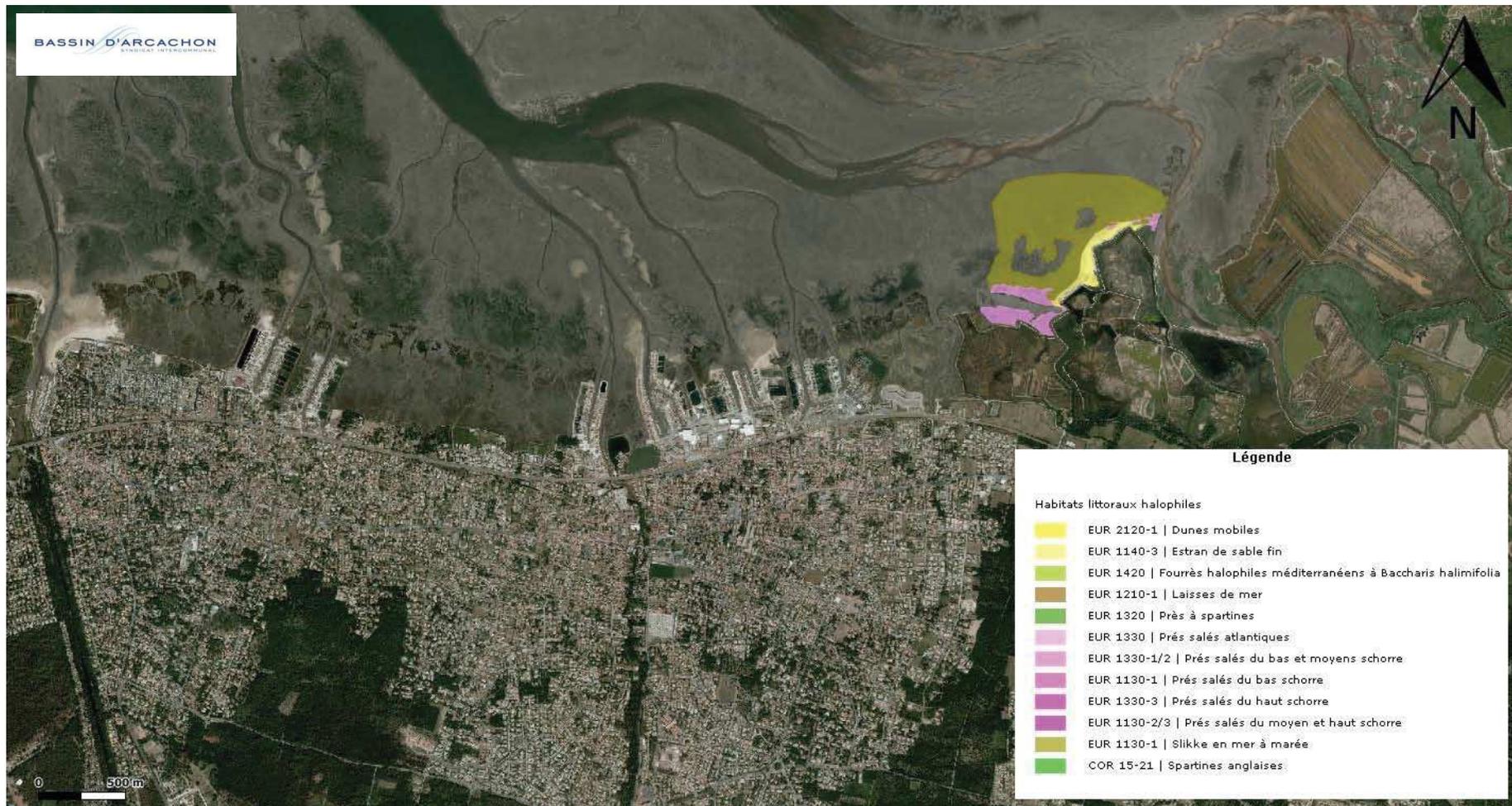
Analyse de la distribution granulométrique par diffraction laser



Tableau des distributions cumulées pour les différentes classes de taille

N°	Diamètre(Micr_m)	Passant(%)												
1	0.011	0.000	21	0.172	0.000	41	2.598	0.000	61	38.234	0.000	81	562.307	56.868
2	0.015	0.000	22	0.187	0.000	42	2.875	0.000	62	44.668	0.000	82	675.554	59.771
3	0.019	0.000	23	0.208	0.000	43	3.408	0.000	63	51.471	0.000	83	777.141	56.882
4	0.027	0.000	24	0.235	0.000	44	3.802	0.000	64	58.983	0.000	84	980.118	56.406
5	0.036	0.000	25	0.259	0.000	45	4.473	0.000	65	67.823	0.000	85	1193.615	56.079
6	0.052	0.000	26	0.338	0.000	46	5.122	0.000	66	77.558	0.000	86	1427.735	56.821
7	0.070	0.000	27	0.366	0.000	47	5.887	0.000	67	88.583	0.000	87	1327.481	100.000
8	0.093	0.000	28	0.445	0.000	48	6.750	0.000	68	101.480	0.000	88	1531.914	100.000
9	0.124	0.000	29	0.513	0.000	49	7.687	0.000	69	116.210	0.000	89	1754.613	100.000
10	0.166	0.000	30	0.584	0.000	50	8.618	0.000	70	133.103	0.175	90	2008.687	100.000
11	0.224	0.000	31	0.668	0.000	51	10.087	0.000	71	152.463	0.513	91	2301.641	100.000
12	0.291	0.000	32	0.768	0.000	52	11.585	0.000	72	174.819	1.263	92	2654.487	100.000
13	0.380	0.000	33	0.877	0.000	53	13.248	0.000	73	200.000	2.014	93	3019.738	100.000
14	0.497	0.000	34	1.002	0.000	54	15.172	0.000	74	228.075	6.414	94	3485.737	100.000
15	0.659	0.000	35	1.151	0.000	55	17.377	0.000	75	260.370	13.086	95	3981.032	100.000
16	0.867	0.000	36	1.318	0.000	56	19.904	0.000	76	300.519	23.014	96	4527.403	100.000
17	1.140	0.000	37	1.512	0.000	57	22.787	0.000	77	344.200	38.258	97	5000.000	100.000
18	1.495	0.000	38	1.739	0.000	58	26.111	0.000	78	394.344	54.350			
19	1.930	0.000	39	1.981	0.000	59	29.987	0.000	79	451.888	82.211			
20	2.540	0.000	40	2.248	0.000	60	34.355	0.000	80	517.300	100.739			

Annexe 3 : Analyse granulométrique des sédiments de la plage de Larros



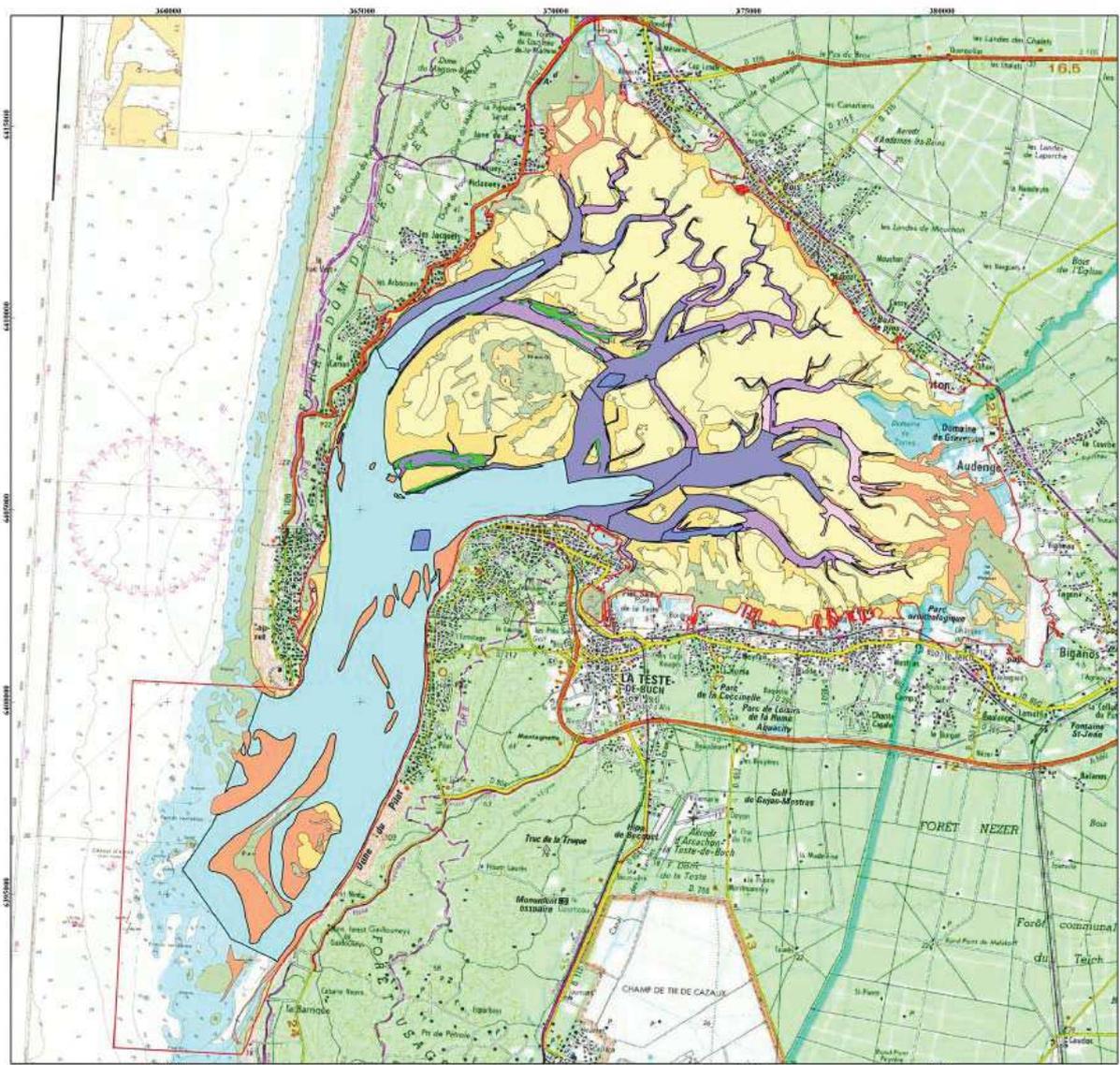
Annexe 4 : Cartographie des habitats Natura 2000 à proximité de la zone des travaux



Annexe 5 : Cartographie des habitats benthiques intertidaux et subtidaux à proximité de la zone des travaux



Annexe 6 : Cartographie des herbiers de Zostère



- SIC FR7200679 BASSIN D'ARCACHON ET CAP FERRET
- Barren_or_amphipod_dominated_mobile_sand_shores - A2.22
- Polychaete/bivalve_dominated_muddy_sand_shores - A2.24
- Seagrass_bed_on_littoral_sediments - A2.61
- Infralittoral_fine_sand - A5.23
- Infralittoral_mixed_sediments - A5.43
- Infralittoral_muddy_sand - A5.24
- Sublittoral_mud_in_variable_salinity - A5.32
- Sublittoral_sand_in_variable_salinity - A5.22
- Sublittoral_seagrass_beds - A5.53



Système de coordonnées :
Lambert 93 / RGF 93
Source : DALLOYAU S. et al.; IFREMER, 2009 ;
BLANCHET H., 2010
IGN Top 100
© IGN-SHOM 2007
© Copyright 2010 SHOM6766.
Réalisé avec l'autorisation du service
hydrographique et océanographique de la

CRCOCEAN-2010-1-10007-T

Annexe 7 : Cartographie des habitats Eunis du Bassin d'Arcachon



***PROJET DE REENSABLEMENT DE LA PLAGE DE LARROS,
COMMUNE DE GUJAN-MESTRAS***

Demande d'examen au cas par cas

Préalable à la réalisation d'une étude d'impact

COMPLEMENTS A LA DEMANDE INITIALE

Demande initiale déposée le 24/11/16
Ref : 2016-4160-HG-Incomplet
Par le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon

RAPPEL DU CONTEXTE

Le 24/11/16, le SIBA a déposé auprès de l'autorité environnementale une « demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact » relative au projet de réensablement de la plage de Larros, commune de Gujan-Mestras, et ce au titre des dispositions de l'article R.122-3 du Code de l'Environnement.

Le 13/12/16, les demandes complémentaires et les remarques suivantes ont été formulées par le service instructeur :

- Sensibilité environnementale de la zone d'implantation :

La finalité de votre projet

Période de travaux afin de limiter l'impact sur la faune.

- Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé :

Evaluer les incidences en phase chantier : durée des travaux, nombre de véhicules estimé, axes routiers empruntés et les mesures prises pour réduire les nuisances aux riverains

Ce document présente donc, en réponse, les éléments techniques nécessaires à la parfaite compréhension et instruction du projet de réensablement.

SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION

L'objectif des travaux est de réensabler la plage de Larros pour limiter sa dangerosité et permettre la pratique des activités balnéaire: son bas de plage étant très vaseux.

Les travaux d'une durée maximum de 5 jours se dérouleront avant le 1^{er} avril 2017.

CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE

La durée prévisionnelle des travaux est de maximum 5 jours.

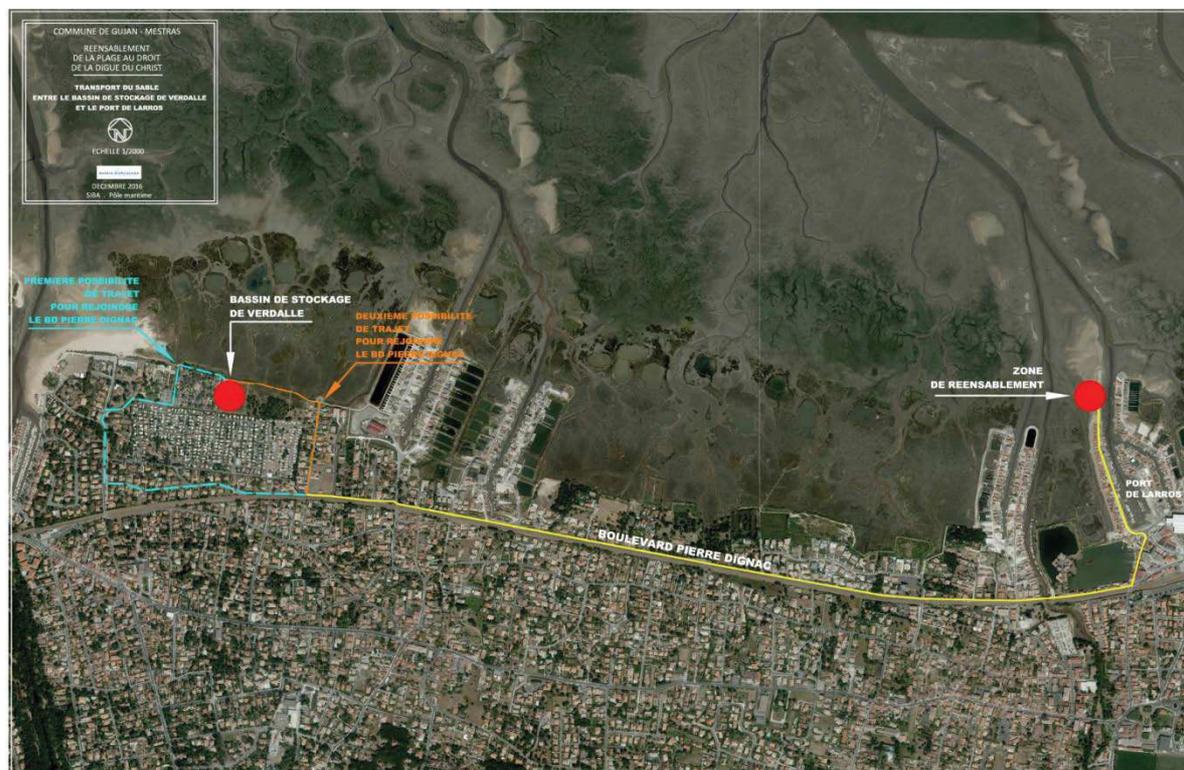
Les travaux nécessiteront l'utilisation simultanée de :

- 4 camions pour le transport de sable
- une pelle pour la mise en place du sable.

Le nombre de rotation de camion par jour sera de l'ordre de 14.

L'itinéraire est précisé ci-contre :

Pour limiter les nuisances en phase travaux, les camions circuleront aux heures autorisées soit de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 (soit de jour)



COMMUNE DE GUJAN - MESTRAS
PORT DE LARROS

Plage au droit
de la digue du Christ

PLAN D'ACCES
SANS ECHELLE

ZONE
DE REENSABLEMENT

PORT
DE LARROS

BOULEVARD PIERRE DIGNAC

RUE DU PORT DE LARROS

